

Montréal, le 13 octobre 2004

Monsieur Robert Jourdain  
Secrétaire-trésorier  
Municipalité de la Paroisse de St-Roch-de-Mékinac  
1210, Route Ducharme  
St-Roch-de-Mékinac (Québec)  
G0X 2E0

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année  
tarifaire 2005-2006  
Dossier R-3541-2004**

---

Monsieur,

La Régie de l'énergie accuse réception en date de ce jour de votre résolution adoptée le 1<sup>er</sup> octobre 2004 relativement au dossier mentionné en titre.

Nous prenons bonne note de vos commentaires qui ont été déposés au dossier. La demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité est soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la régie de l'énergie.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel figure toute la preuve déposée, tant par Hydro-Québec que par les intervenants dont les associations de protection des consommateurs qui en font partie. Notre adresse électronique est la suivante :

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/sp

c.c. M<sup>e</sup> Éric Fraser, procureur d'Hydro-Québec et tous les intervenants



Municipalité de la Paroisse St-Roch-de Mékinac  
1210 Route Ducharme  
St-Roch-de-Mékinac, Qc.  
G0X 2E0  
Tél./Fax : (819) 646-5635  
Courriel : [mekin363@globetrotter.net](mailto:mekin363@globetrotter.net)

QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-ROCH-DE-MÉKINAC  
M.R.C. DE MÉKINAC

RÉSOLUTION ADOPTÉE lors d'une assemblée régulière du conseil municipal de la Paroisse St-Roch-de-Mékinac, M.R.C. de Mékinac, tenue le 01<sup>er</sup> jour de octobre 2004, à 19h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE MAIRE : M. ROGER COSSETTE  
LES MEMBRES DU CONSEIL :  
M. Claude Giguère                    Mme Monique Turcotte  
M. Robert Tessier                    M. Gaétan Doucet

Tous membres du Conseil et formant quorum.

**Résolution 2004-10-134** Opposition à une augmentation des tarifs de Hydro-Québec

**CONSIDÉRANT** que Hydro-Québec s'apprête à demander à la Régie de l'Énergie une augmentation importante de ses tarifs en 2005, soit 5,5% et des augmentations successives pour totaliser plus de 15,5% d'ici 2011;

**CONSIDÉRANT** que les Québécois sont déjà les plus taxés en Amérique du Nord;

**CONSIDÉRANT** que les plus démunis devront subir davantage les conséquences de ces hausses de tarifs;

**CONSIDÉRANT** les faibles revenus d'une partie de la population qui ne peut plus suivre les augmentations continues de taxes, impôts ou tarification de toutes sortes...;

**CONSIDÉRANT** que malgré des bénéfiques records et malgré des hausses successives récentes, Hydro-Québec s'apprête encore à hausser ses tarifs;

**CONSIDÉRANT** que Hydro-Québec a dévié de sa mission qui est de fournir de l'électricité au moindre coût pour l'ensemble de la population;

**CONSIDÉRANT** que Hydro-Québec s'apprête à mettre un terme à son tarif bi-énergie affectant ainsi grandement la gestion financière de nos institutions publiques;

**CONSIDÉRANT** que Hydro-Québec fait peu pour exploiter rationnellement nos ressources énergétiques (peu de mesures d'efficacité énergétique, pas de diminution des coûts d'exploitation, lourdeur administrative...);

**CONSIDÉRANT** que les comptes en souffrance d'abonnés d'Hydro-Québec totalisent près de 40 millions de dollars, ce qui est un indicateur des difficultés de plus en plus grandes pour une partie de la population de répondre aux augmentations répétées de tarifs d'électricité...;

**CONSIDÉRANT** que l'électricité est un service essentiel de base et qu'il ne doit pas faire l'objet de spéculation;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est **proposé** par Mme Monique Turcotte

**Appuyé** par M. Gaétan Doucet

Et **résolu** :

**Que** la municipalité de St Roch De Mékinac demande à la Régie de l'énergie de geler les tarifs d'électricité et s'oppose fermement aux nouvelles hausses de tarifs prévues par Hydro-Québec.

**Que** cette résolution soit transmise à Madame Julie Boulet députée de Laviolette, à la M.R.C de Mékinac, ainsi qu'à la Municipalité de St Adelphe.


**Qu'**une résolution soit également transmise au Ministre des Ressources naturelles, M. Sam Hamad et à M. André Caillé président-directeur général de Hydro-Québec.

-Adoptée-

/S/ Roger Cossette, maire

/S/ Robert Jourdain, sec-trés

Copie certifiée conforme à l'originale  
à St-Roch-de-Mékinac, ce 08 octobre 2004

  
Robert Jourdain  
secrétaire-trésorier